



Déclaration liminaire CSA du 8 février 2024

Les annonces du gouvernement ATAL sur la réforme du collège « unique » soulèvent la colère dans toute la communauté éducative, non pas que les enseignants et toutes celles et ceux qui portent le service public de l'éducation considèrent que tout va bien et qu'il n'y aurait rien à changer non, mais parce que définitivement cette communauté se sent méprisée, inconsidérée, et leur travail non reconnu.

On ne réforme pas le système éducatif sans le connaître, et à coup de slogan. Toutes les études montrent que notre système éducatif ne joue plus son rôle d'ascenseur social, que loin d'atténuer les inégalités de destins ou de naissance, il est devenu un lieu de reproduction sociale.

Une majorité de la communauté éducative opposée à la mise en place de groupes de niveau en Mathématiques et en Français dans les classes de 6^e et de 5^{ème} dès la prochaine rentrée, s'y oppose non par dogmatisme mais parce qu'il leur apparaît que cette mesure est un renoncement de plus à l'ambition de l'École d'amener le plus grand nombre d'enfants le plus loin possible, au regard des moyens mobilisés pour sa mise en œuvre et que, ce faisant on renforce les ghettos scolaires, terme utilisé par le recteur de Paris démissionnaire.

Il y a urgence à restaurer la confiance avec les acteurs de terrain et à renouer les fils du dialogue pour le moins malmené.

Les conditions de travail - attractivité

Les conditions de travail sont un critère qui pèse aujourd'hui dans le choix des personnels quand vient le moment de choisir leur affectation. La dégradation des conditions de travail tend à se généraliser dans tous les services de notre administration centrale même si cette affirmation ne repose que sur l'augmentation du nombre de signalements qui nous sont faits par les agents faute de disposer de données sociales plus récentes. Nous tenons à souligner le fait qu'il serait imprudent de considérer que le nombre de cas signalés par la cellule d'écoute ou ceux reportés dans le registre santé et sécurité au travail épuisent les cas de RPS, de discrimination ou de conflits interpersonnels pouvant exister au sein de notre administration. La cellule d'écoute n'est à notre sens que la face émergée de l'iceberg, c'est pourquoi son évolution que nous appelions de nos vœux nous semble aller dans le bon sens.

Le déploiement du nouveau cadre du télétravail tourne au casse-tête dans les services

Comme on pouvait s'y attendre, le déploiement du nouveau cadre de télétravail ne se déroule pas comme un long fleuve tranquille ! Les fameuses réflexions collectives visant à adapter le télétravail au plus près de la réalité des activités de chaque structure sont utilisées comme argument pour limiter l'accès au télétravail.

Nous avons alerté sur le détournement potentiel de cette disposition dans une administration culturellement peu favorable au télétravail, et dont le management se caractérise par le besoin de contrôle et l'absence de confiance dans les équipes.

La CFDT sera très attentive sur le résultat de ces réflexions collectives menées par les services à l'occasion du bilan annuel sur le télétravail.

Les élus CFDT étaient les seuls à souhaiter une annexe sur les activités non éligibles au télétravail de manière à définir par élimination celles qui l'étaient, mais nous n'avons pas été suivis.

Or une telle cartographie n'est pas seulement utile pour le télétravail, elle est utile dans des situations de crise nécessitant d'évaluer les nombres d'agents présents sur site soit pour organiser leur évacuation, soit pour anticiper leur déplacement.

Sans insinuer que l'organisation des JO soit une crise, la question de la circulation des agents durant les jeux olympiques et paralympiques du 26 juillet au 8 septembre est posée, pas seulement pour les personnels de l'administration centrale mais aussi pour les élèves dont les établissements se trouvent dans le périmètre des sites olympiques dans la mesure où la rentrée se fera en plein jeux paralympiques.

Nous demandons que ce point soit anticipé pour les télétravailleurs et les non-télétravailleurs. Quelles sont les dispositions prises par l'administration ?

Les rémunérations, la reconnaissance - valorisation des parcours

Parmi les annonces faites par le premier ministre dans son discours de politique générale concernant la fonction publique il y a la valorisation du travail qui se traduirait par une rémunération au mérite.

Mais l'expérience que nous avons de la prise ne compte du mérite pour l'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) nous fait craindre le pire avec cette annonce. La prise en compte du mérite est déjà une réalité pour les fonctionnaires avec le CIA avec les dérives que nous connaissons.

Cette approche dans sa philosophie pose problème car nous estimons que le mérite dans nos organisations est collectif avant d'être individuel.

Campagne de CIA toujours plus opaque

En attendant d'en savoir davantage sur les contours de cette annonce, nous demandons comme tous les ans une transparence sur les critères d'attribution de CIA et son extension aux agents contractuels.

A certains endroits des agents ont eu « zéro euro » de CIA, d'autres ont vu le montant de leur CIA réduit de 25% par rapport à leur attribution précédente. Pour la CFDT la diminution du CIA d'un agent à hauteur de 25%, alors que rien dans le compte rendu d'entretien professionnel ne l'indiquait et sans aucune explication préalable à l'intéressé, est assimilable à une sanction disciplinaire déguisée.

Notre syndicat dénonce ces pratiques inadmissibles et n'hésitera pas à accompagner les personnels jusqu'au contentieux si besoin.

Lignes directrices de gestion

Il en va des promotions depuis la mise en œuvre des LDG comme du CIA : la règle d'or c'est l'opacité.

Nous continuons de réclamer la transparence sur les grilles utilisées par le SAAM pour la sélection des agents - Cette grille doit faire l'objet d'un dialogue avec les élu.es du CSA.

Sur les LDGI s'appliquant aux administrateurs de l'État

Le tableau n'est guère plus reluisant en matière de dialogue social pour les administrateurs de l'État reclassés depuis le 1^{er} janvier 2023 dans de nouvelles grilles et qui depuis n'ont aucune information.

Où sont et qui sont les pilotes de ce dialogue social ?

Les élus SGEN-CFDT